

État des dons de la commune de Ligny, transmis par le représentant Mallarmé, en mission dans les départements de la Meuse et de la Moselle, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons de la commune de Ligny, transmis par le représentant Mallarmé, en mission dans les départements de la Meuse et de la Moselle, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 202;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30469_t1_0202_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

mune de Verdun, qui ont fait don à la patrie de la portion qui leur étoit due dans l'indemnité décrétée en faveur de ceux qui auroient souffert de l'invasion de l'ennemi sur le territoire de la République. Ces remises montent à 46,723 liv. 17 s. 8 d

Mention honorable des dons et insertion de la lettre, ainsi que du tableau, au bulletin.

Le même représentant envoie l'état des dons patriotiques faits, tant en argent qu'en effets, par les citoyens de Ligny, département de la Meuse, pour les défenseurs de la patrie. Ils consistent en 110 paires de souliers, 80 chemises, 47 pantalons, 40 paires de guêtres, 21 chemises, 23 paires de bas, 2 capottes, 5 habits uniformes, 3 vestes, 4 culottes, un chapeau et 2,410 liv. 10 s. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Metz, 13 vent. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Je t'adresse, citoyen-collègue, un état des dons patriotiques faits tant en argent qu'en effets par les citoyens de la commune de Ligny, département de la Meuse, pour les défenseurs de la Patrie.

Je te prie de vouloir bien en faire part à la Convention nationale, et en demander l'insertion au Bulletin.

Salut et fraternité. »

MALLARMÉ.

[Etat des dons. Comm. de Ligny, 7 vent. II].

Le 5 août 1792 en assignats : 2410 l. 10 s. (distribués tant aux volontaires qu'à leur famille indigente). Non compris la nourriture, et l'entretien de plusieurs enfans que différens particuliers ont pris à leur charge.

Les 27 et 28 février 1793, il fut fait une collecte qui produisit la somme de 1854 l. 8 s., dont le total de : 4264 l. 18 s. fut employé à payer :

Savoir : 110 paires de souliers, 80 chemises, 47 pantalons, 40 paires de guêtres, 21 chemises, 23 paires de bas, 2 capotes, 5 habits uniformes, 3 vestes, 4 culottes, 1 chapeau ; tous lesquels objets ont été conduits et déposés au district, qui en a donné décharge à la municipalité, desquels dons la commune désire connoître l'employ.

Dans les premiers jours de Nivôse il a été donné par la commune de Ligny, plus de 100 l. pesant de charpies qui ont été de suite envoyées au district avec 45 draps de lits, 54 chemises supportées, et quantité d'autres vieux linges du poids de 235 livres.

Dans le courant du même mois de Nivôse, il a été fait don par les citoyens de Ligny de : 240 chemises neuves, 86 paires de bas, 53 pantalons, 5 paires de guêtres, 1 habit, 1 veste, 2 culottes, 1 redingotte, 3 chapeaux 1 bonnet de laine, 3 mouchoirs de poche, 22 couvertes de laine.

En outre, la commune de Ligny a été une des premières du département qui ait envoyé à l'administration toute l'argenterie de ses églises, montant pour cette troisième fois seu-

(1) P.V., XXXIII, 117-118. B^m, 22 vent. (suppl^t).

(2) C. 293, pl. 968, p. 27, 28, 32, 33, 34.

lement à 90 marcs, ainsi que tous les ornemens somptueux dont se servaient les prêtres.

Dans le courant de pluviôse, la Société populaire de la même commune a fait don de deux chasseurs à cheval, montés, équipés et armés à ses frais.

Enfin la ditte commune de Ligny, sur la représentation de deux commissaires envoyés par les citoyens Lacoste et Baudot représentants du peuple pour nous faire le tableau du dénument de nos frères d'armes, et par son dévouement habitué, on a ouvert un registre pour recevoir les dons des bons citoyens de la commune, et dans le jour les dons faits, tant en bas, souliers, que pantalons, et chemises montent à la plus basse estimation, à la somme de 2 000 l.

E. FIGUÈRE (off. munic.), PETITPAIN (off. munic.), SCHNETZ (off. mun.), MÜEL (off. mun.), LEDOS (off. mun.), CHOPPIN (off. mun.).

[Metz, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.].

« Je te prie, Citoyen collègue, de mettre sous les yeux de la Convention nationale la lettre et le tableau cy-joint. Il importe de publier les actes civiques, je te serai redevable de veiller à ce que les secrétaires insèrent dedans le procès-verbal et dans le bulletin cet objet. Salut et fraternité ».

MALLARMÉ.

[Metz, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.]

Je t'adresse ci-joint, citoyen collègue, le tableau des citoyens de Regret, Glorieux et Jardin-Fontaine, faubourgs de la commune de Verdun, qui ont fait don à la Patrie des indemnités qui leur revenoit pour l'invasion de l'ennemi sur le territoire de la République en exécution des décrets de la Convention nationale.

Ce don patriotique se porte à 46.723 l. 17 s. 8 d.

Déjà leurs concitoyens du faubourg du Pavé de la commune de Verdun ont fait une pareille remise. La Convention nationale l'a consigné honorablement dans son procès-verbal et dans le bulletin.

Je demande la même mention civique pour les citoyens des faubourgs de Regret, Glorieux et Jardin-Fontaine.

Le républicanisme de ces citoyens est au plus haut degré, 200 habitants de cette commune ont imité ces quatre faubourgs, bientôt je vous ferai passer l'état de leurs sacrifices.

Tout cède à l'impulsion des vertus républicaines. Je prévient la Convention nationale que la Commune de Verdun renferme un grand nombre de patriotes prêts à tout sacrifier pour leur Patrie. S. et F. ».

MALLARMÉ.

[Etat des dons. Verdun, 12 vent. II].

Noms des c ^{ns}	Dons faits à la Rép.
Antoine Mautrotté	26 l. 5 s. 2 d.
Nicolas Roland	16 l. 13 s.
Joseph Roger	71 l. 6 s. 8 d.
Louis Humbert	69 l. 9 s.
Nicolas Bernard Le Gardeur.	155 l. 17 s. 6 d.
Antoine Pargou	10970 l. » s. » d.
Jean Amant Le Gardeur	259 l. 4 s. 9 d.
Sébastien Le Gardeur	223 l. 17 s. 2 d.
Jacques Guérin	40 l. 12 s. 9 d.